



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## information des consommateurs

Question écrite n° 99195

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré souhaite interroger Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en œuvre de l'étiquetage nutritionnel. Dans le cadre de la loi santé adoptée par le Parlement, le principe de l'étiquetage nutritionnel sur l'emballage des aliments industriels a été acté, l'objectif étant de parvenir enfin à une meilleure lisibilité de la qualité des aliments issus de l'industrie sur les étiquettes. Le système graphique à cinq couleurs, ou nutri-score, qui se présente sous forme de notes de A à E associées à des couleurs est largement plébiscité par les consommateurs. Il est en effet élaboré à partir du calcul d'un score de qualité nutritionnelle qui prend en compte les divers éléments présents actuellement sur l'étiquetage nutritionnel au dos des emballages, ce qui permet d'attribuer au produit une pastille de couleur et une lettre. L'échelle de graduation va de A, la meilleure note, en vert foncé, à E, la moins bonne note, en rouge. Il lui demande si, comme cela paraît souhaitable, elle compte mettre en œuvre ce système et sous quel délai.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99195

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 septembre 2016](#), page 8690

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)